



PREFECTURE DES
ALPES DE HAUTE-
PROVENCE
DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DES
ALPES DE HAUTE-
PROVENCE



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 « **FR9301542** »

« **ADRETS DE MONTJUSTIN - LES CRAUX - ROCHERS ET CRETES DE VOLX** »

LUBERON ORIENTAL, MONTFURON – 30 JANVIER 2014

Personnes présentes :

Élus et techniciens mairies :

Mme Guylaine LEFEBVRE - Mairie de Villeneuve
Mme Marina CREST - Technicienne mairie de Volx
M. Pierre FISCHER - Maire de Montfuron

Associations et socio-professionnels

Mme Fanny ALBALAT - Groupe Chiroptères de Provence (GCP)
Mr Christian YEVENES - GEOSEL
Mme. Elisabeth MAURICE - Ligue pour la Protection des Oiseaux
M. Christian BLANC - Comité départementale de la randonnée pédestre
Mme Guylaine LEFEBVRE - UNICEM

Services de l'État et établissements publics :

M. Pierre-Yves COLLIN - Direction Départementale des Territoires 04
M. Jean-Christophe HAUTCOEUR - Direction Départementale des Territoires 04
M. Emmanuel FAURE - ONCFS
M. Christian PESCE - Fédération Départementale des Chasseurs 04
Mme GADUEL - Technicienne forestière CRPF 04
M. Michel INGRAND - Office National des Forêts

Parc naturel régional du Luberon :

Sophie BOURLON, animatrice du site Natura 2000
Aline SALVAUDON, responsable du service espaces naturels

Personnes excusées :

N. MILESI - Chambre d'Agriculture 04
M. SPAGNOU - Préfet
Laurent LE NY, Directeur et Laure GALPIN, Directrice adjointe du Parc du Luberon
M. le Sous-Préfet de Forcalquier
M. Pierre POURCIN, Mairie de Villemus
M. PELLEGRIN, éleveur de Montjustin et représentant de la Chambre d'Agriculture 04
Mme Laurence MICHEL - chef de projet Alpes de Lumières
Mme Bénédicte BEYLIER - CERPAM

Accueil de Mr Pierre FISCHER - Maire de Montfuron

Ordre du Jour

Bilan des actions menées en 2013 ; programme d'action 2014 ; validation de la charte Natura 2000 du site ; tour de table d'échanges.

Présentation

Diaporama et programme détaillé annexés au présent compte-rendu disponible sur le site internet du Parc du Luberon.

Remarques et questions

L'importance de bien expliquer et encourager la mise en place des contrats sénescence a été soulignée. L'ONF a des obligations de surfaces minimum en llot de Sénescence (IS) mais pas en forêt communale. En Forêt Domaniale de Pélicier, les surfaces d'IS sont supérieures aux consignes de l'ONF. On rappelle l'importance des espèces des forêts anciennes.

Dès que les propriétaires forestiers sont contactés pour la réalisation d'un contrat, il faut leur rappeler leur obligation de Plan simple de gestion (PSG). Le CRPF peut repérer et accompagner les propriétaires dans la gestion des zones humides.

Le CRPF demande de rectifier la formulation dans le bilan concernant « *l'incitation à la sylviculture truffière des chênaies claires naturelles pour lutter contre les plantations de vergers de truffiers sur les pelouses* » en retirant la notion de « *lutter contre les plantations* ». Le CRPF ne travaille pas contre les plantations mais propose d'accompagner d'autres méthodes se basant sur la dynamique naturelle des chênaies. Beaucoup de propriétaires ne connaissent pas les avantages (notamment génétiques) de la sylviculture truffière (meilleure qualité) d'où l'importance d'une journée de sensibilisation co-organisée par le PNRL et le CRPF en 2014.

Les élèves de l'école internationale de Manosque étaient très motivés pour concevoir des panneaux de sensibilisation sur les chauves-souris au château de Pélicier (Action pédagogique « Défis du Parc »). Peu d'enfants connaissaient le site. Une discussion a eu lieu sur l'importance des mines de Bellevue pour l'hibernation de la colonie de chauves-souris de Pélicier. L'installation d'une chouette hulotte à l'intérieur du bâtiment questionne sur le stress engendré pour les chauves-souris. Bien que cette prédation soit naturelle, il est envisagé de fermer l'accès pour permettre pour le moment à la colonie de Petit Rhinolophe de se reconstituer. Très bons résultats des travaux qui ont permis un retour en nombre important.

La mairie de Volx interrogeait sur l'existence d'un inventaire des chauves-souris sur la commune. Il n'y en a pas eu spécifiquement. Un pigeonnier dont l'entretien incombe à la commune pourrait être aménagé pour accueillir les chauves-souris.

3 espèces sont connues à Villeneuve, présentes dans le tunnel ferroviaire, ancien bâtiment et suivies par un bureau d'études naturaliste.

La présence de castors à la carrière pose des problèmes de sécurité. L'ONCFS a été contacté, et se déplacera sur site.

Le Président du Copil souhaite une synthèse des actions que les communes pourraient mener avec le Parc. Il est prévu un « guide des services » du Parc dans le kit de communication pour les nouveaux élus.

Il est intéressant de s'associer avec les mairies pour organiser les sorties buissonnières. Importance du délégué au PNR pour faire le lien.

Les randonneurs sont intéressés par des journées de sensibilisation. Demande du comité départemental de respecter les arbres avec des balises lors des débroussailllements réglementaires.

La fréquentation touristique va augmenter dans le futur. Il faut jouer la carte du tourisme rural et de la randonnée accompagnée avec la valorisation du petit patrimoine.

L'association de Saint-Maime veut faire un sentier pédestre « vieux fours ». Une sortie buissonnière est envisagée à Volx.

La fédération des chasseurs alerte sur l'importance d'une coordination avec la chasse : jours de non chasse. Problème car différents selon les communes dans le 04 : mardi et vendredi (poste) + panneaux obligatoires lors des battues.

Monsieur le maire de Montfuron présente le projet Méritan : un projet agricole, avec une structure hôtelière 5 étoiles + spa. Le projet souhaite préserver l'agriculture et la nature mais ils ne font pas l'unanimité. C'est un enjeu fort pour la commune. Le projet reste à finaliser.

Des débroussaillages sur la route départementale ont été réalisés par le Conseil Général 04 à Montfuron sans que les entreprises préviennent la commune. Le maire a pu freiner les travaux et ramener les travaux prévus sur 15 m à 5 m seulement. Comment travailler ensemble pour prendre en compte les préconisations en amont ? Le service des routes Conseil Général 04 a été alerté pour que l'animateur Natura 2000 soit informé et sollicité pour avis en amont des travaux et de la rédaction du cahier des charges.

Validation de la charte :

Le CRPF regrette concernant les coupes de taillis que la conservation de bouquets soit de 10 % et non de 5 %. La fédération de chasse n'a pas participé au groupe de travail d'élaboration de la charte ; elle s'inquiète des incidences de la chasse. La DDT rappelle que le Plan départementale de gestion cynégétique fait l'objet d'une évaluation des incidences qui a été rédigée.

Il a été demandé de préciser la définition du terme de mare

La mise en œuvre des chartes n'est pas une priorité de l'animation des sites au regard de la perte de revenus des communes qui n'est pas compensée totalement par l'Etat (seulement 40 %).

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à l'issue de laquelle a été rédigé le présent compte rendu.